

## **ATTESTATION D'ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DES MESURES PRECONISEES POUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE MERLON DE LA LANDE DU MAINE**

Je, soussignée, Mme Aude de BUCHET, présidente de Kernum et Présidente de la SASU de la Lande du Maine, m'engage à financer les mesures suivantes de réduction des impacts telles qu'elles ont été décidées avec les acteurs du territoire, sous réserve d'un arrêté préfectoral purgé de tout recours autorisant la construction du projet photovoltaïque sur le site de Lafarge Ciments du merlon de la Lande du Maine à Saint Pierre la Cour (53) :

- remise aux normes géobiologiques des installations électriques chez les habitants concernés, déplacement de trois poteaux de distribution d'électricité, déplacement de deux postes électriques, selon les termes du rapport du géobiologue ;
- plantation de haies et d'arbres dans les propriétés des particuliers concernés, selon les termes des mesures préconisées par le paysagiste et exposées lors de la réunion publique du 26 septembre 2021 ;
- financement des frais de création d'une Association Syndicale Autorisée et du suivi sur 40 ans des enjeux géobiologiques du projet photovoltaïque, mesure proposée par Mme le maire de Bréal sous Vitré.

Pour faire valoir ce que de droit,



Aude de Buchet